

Publiée le 12 mars 2024

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf février** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 février 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2024\_21**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE LE PARC**

La rénovation énergétique des écoles est une priorité de la ville aussi bien que de l'Etat qui apporte son soutien financier sur ces opérations. Celui-ci finance en 2024 en priorité les opérations de rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables notamment sur les bâtiments scolaires par le biais de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

L'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle du Parc à Sorgues qui se concentre notamment sur les travaux d'isolation (toitures, murs...) et le remplacement d'équipements gourmands en énergie (système de chauffage, éclairage...) est éligible à ce type de financement.

L'objectif est de minimiser les consommations de fluides dans un souci de développement durable, de gestion efficiente du patrimoine et d'améliorer le confort des scolaires, tout en respectant l'environnement.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle le Parc.
- demander à l'Etat sa participation financière sur ce projet au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024.
- valider le plan de financement prévisionnel proposé :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Travaux</b>				
Isolation des façades		160 000,00 €		160 000,00 €
Isolation et étanchéité toiture		137 500,00 €		137 500,00 €
Protections solaires		30 000,00 €		30 000,00 €
Electricité		7 000,00 €		7 000,00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>334 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>334 500,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>334 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>334 500,00 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
DSIL	334 500,00 €	267 600,00 €	267 600,00 €	80,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>Taux de financement public</b>		<b>80,00%</b>
Part de la collectivité			66 900,00 €	
		<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>20,00%</b>
			66 900,00 €	
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>334 500,00 €</b>	

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2334-42 et R2334-22 et suivants ;

**Vu** l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024 ;

**Sur** le rapport présenté par Sylviane FERRARO;

**APRES** en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la réalisation de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle le Parc.

**DEMANDE** à l'Etat sa participation financière sur ce projet au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024.

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*